



Direction départementale des territoires des
Yvelines
Service de l'environnement

5^{ème} Programme Régional Directive Nitrates

Formulaire de déclaration d'impossibilité d'implantation de CIPAN et/ou de destruction chimique de CIPAN

La liste de ces parcelles doit être transmise par l'exploitant à la DDT, avant le 1^{er} septembre (~~ou le 15 août pour la dérogation exceptionnelle chardons~~).

Retourner cet imprimé soit par mail ou par voie postale :

ddt-sea@yvelines.gouv.fr

Direction départementale des territoires des Yvelines
35 rue de Noailles
78000 VERSAILLES

NOM Prénom / RAISON SOCIALE :
N° PACAGE :
ADRESSE (du siège de l'exploitation) :
CODE POSTAL : COMMUNE :
ADRESSE MAIL :
SAU de l'exploitation :

Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e), (Nom Prénom ou raison sociale)
demande à pouvoir bénéficier d'une dérogation aux dispositions prévues au 2.3 de l'article 2° de l'arrêté n° 2014153-0011 au motif suivant :

N° îlot et N° parcelle	Surface totale de la parcelle culturale	Surface concernée par la dérogation	Culture prévue	Solde du bilan azotée (si réalisable à la date de la présente demande)	Motif de la dérogation (indiquer la lettre correspondante) *

* A reporter dans le tableau ci-dessus :

- A : Lutte contre les adventices par des moyens mécaniques (faux-semis et déchaumage) au delà du 5 septembre
- B : Lutte agronomique contre les limaces par déchaumages successifs au delà du 5 septembre
- C : Epannage de boue de papeterie
- D : Destruction chimique de la CIPAN sur îlot infesté par vivaces ~~ou chardons~~
- E : ~~Dérogation exceptionnelle pour la lutte contre les chardons (liste à adresser avant le 15 août)~~

Fait à _____, le _____ Signature(s)